

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL****Séance ordinaire du 14 Décembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux le quatorze du mois de Décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ŒYRELUY s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LAFFITTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 07/12/2022.

Présents : Mmes : BONILLO Marie-Claire, DELSOL Sandrine, MAILLARD Pascale, SICARD-MAUCLAIR Corinne, TOURNIER Marielle. MM: BOYE Thierry, DARRIEULAT Gilles, LACOUTURE Eric, LAFFITTE Frédéric, LAFFITTE Philippe, STEMMELLEN Fredy, THOLLON Stephen.

Excusés : Mme DELMAS Floriane, FRAYSSE Chantal, LEONARD Hélène, SAINT-AMON Violaine. M. BIDAU Patrick, DESOUSA Nicolas, JOUHANNEAU Alexandre.

Procuration : M. BIDAU Patrick à M. THOLLON Stephen, Mme FRAYSSE Chantal à M. LAFFITTE Philippe, Mme LEONARD Hélène à M. DARRIEULAT Gilles. Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame DELSOL Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de membres présents au début de la séance : 12

Monsieur le maire indique que Monsieur Laurent GODINEAU a donné sa démission de son poste de conseiller municipal à l'issue du dernier conseil municipal. Monsieur Nicolas DESOUSA, conseiller suivant sur la liste, a été invité à participer à ce conseil municipal. Il a déclaré oralement à Monsieur le maire ne pas vouloir siéger, mais en l'attente de cette confirmation écrite, il n'est pas possible d'inviter la suivante de liste.

2022DEL064 – Cession de la parcelle AK159

Monsieur le maire rappelle que XL Habitat a souhaité se porter acquéreur de la parcelle AK159, classée en zone U du PLUiH et d'une superficie de 4 591m². Cette acquisition permettra la construction de 26 logements sociaux qui seront réservés à des « seniors » comme souhaité depuis longtemps par les élus communaux. Le prix d'achat proposé par XL Habitat est de 250 000,00€.

Monsieur le maire propose de réserver une suite favorable à cette demande et de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Madame SICARD-MAUCLAIR demande si la commune pourra donner son avis sur le projet. Monsieur le maire

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la commune n'est pas soumise à l'avis du service des domaines et que le prix proposé est acceptable compte-tenu du projet de l'acquéreur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (*Pour : 15*)

- Approuve l'aliénation de la parcelle AK159 au profit de l'organisme XL Habitat, Office Public de l'Habitat des Landes (SIREN :274000017) pour un montant de deux cent cinquante mille euros (250 000,00€), sous condition de réaliser le programme de logements sociaux destinés préférentiellement aux seniors.
- Dit que les frais d'acte seront mis à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'acte de vente.

2022DEL065 – Autorisation de mandatement du quart des dépenses d'investissement

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'ordonnateur peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors emprunt, en l'absence d'adoption du budget primitif de l'exercice. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Il est proposé d'utiliser ces dispositions qui permettront notamment de poursuivre la réalisation des investissements sur le premier trimestre 2023.

Budget général 2023 – 74700	Op.	Dépenses d'investissement inscrites en 2022 (hors emprunt et RAR)	Autorisation possible au titre de l'année 2023 (Quart)	Proposition d'inscription au titre de 2023
203-Frais d'études		59 513,20	14 878,30	5 000,00
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique		16 000,00	4 000,00	4 000,00
2184 – Mobilier		26 591,32	6 647,83	6 000,00
2188 - Autres immobilisations		22 360,00	5 590,00	5 000,00
231 – Immobilisations en cours		720 307,45	180 076,86	80 000,00
TOTAL				100 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Pour : 15)

- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2023 ou jusqu'au vote du budget primitif 2023 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites,
- Dit que les crédits correspondants seront ouverts lors de l'adoption du budget primitif 2023.

2022DEL066 – COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite aux diverses modifications intervenues au sein du conseil municipal, Monsieur le maire a invité chaque conseiller à réfléchir à la composition des commissions.

- ENVIRONNEMENT
- VIE AU VILLAGE
- URBANISME/GROS TRAVAUX
- FINANCES
- ACTION SOCIALE/MANIFESTATIONS MUNICIPALES
- JEUNESSE
- COMMUNICATION

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas reçu les attentes de tous les élus. Après concertation de chaque élu, la composition des commissions est momentanément arrêtée ainsi :

- ENVIRONNEMENT : Gilles DARRIEULAT, Hélène LEONARD, Frédéric LAFFITTE, Marie-Claire BONILLO, Pascale MAILLARD, Stephen THOLLON, Eric LACOUTURE, Corinne SICARD-MAUCLAIR.
- VIE AU VILLAGE : Sandrine DELSOL, Hélène LEONARD, Gilles DARRIEULAT, Violaine ST-AMON, Marie-Claire BONILLO, Marielle TOURNIER, Stephen THOLLON.
- URBANISME/GROS TRAVAUX: Thierry BOYE, Gilles DARRIEULAT, Fredy STEMMELEN, Eric LACOUTURE, Stephen THOLLON.
- FINANCES : Sandrine DELSOL, Thierry BOYE, Frédéric LAFFITTE, Marielle TOURNIER, Corinne SICARD-MAUCLAIR.
- ACTION SOCIALE/MANIFESTATIONS MUNICIPALES : Chantal FRAYSSE, Fredy STEMMELEN, Violaine SAINT-AMON, Marie-Claire BONILLO, Corinne SICARD-MAUCLAIR, Marielle TOURNIER.
- JEUNESSE/VIE SCOLAIRE : Sandrine DELSOL, Violaine SAINT-AMON, Marielle TOURNIER, Eric LACOUTURE
- COMMUNICATION : Stephen THOLLON, Chantal FRAYSSE, Pascale MAILLARD, Eric LACOUTURE, Corinne SICARD-MAUCLAIR.

Monsieur le maire indique par ailleurs que suite au départ de la commune de membres du CCAS, il recherche une personne au titre des associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

2022DEL067– Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions

Par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cette l'article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

Marchés publics :

- 03/12/2022 – Etudes structure Toiture – SARL COBET – 64100 BAYONNE – 3 100,00€HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le maire.

Séance levée à 20H05.

Fait à CEYRELUY les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Philippe LAFFITTE

La Secrétaire de Séance,
Sandrine DELSOL

Délibérations de la séance

2022DEL064 – Cession de la parcelle AK159

2022DEL065 – Autorisation de mandatement du quart des dépenses d'investissement

2022DEL066 – COMMISSIONS MUNICIPALES

2022DEL067 – Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation de fonctions.